

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 26 MAI 2020

Présents : M. CHAMBE Régis, Mme FAYET Nathalie, M. GUYOT Jean Luc, Mme CHARDON Monique, Mme GRANGE Mireille, M. FAYOLLE Bruno, Mme BUISSON Ghislaine, M. ESCALE Christian, Mme CHARVOLIN Annabelle, M FURNION Daniel, Mme GUYOT Dominique, M SANGOUARD Jérôme, Mme JOMAND Cécile, M CROZIER Benoit, Mme CAREL Marianne, M GOUTAGNY Raphaël, Mme MORLON Monique, M GUILLEMOT Jules, Mme RIBEIRO Carine, M GUYON Marc, Mme ROQUE FALEIRO Gaëlle, M RIVOIRE Thomas, Mme TISSEUR Simone, M RODRIGUEZ Gérard, M VERICEL François.

Secrétaire : Mme BUISSON Ghislaine

Assesseurs (élection) : M. ESCALE Christian, Mme JOMAND Cécile

Excusés : M. BUISSON Jean Luc, Mme VINCENT Anne

1. Election du Maire

Madame Simone TISSEUR, doyenne de l'assemblée, accueille les nouveaux conseillers, désigne le secrétaire de séance et les assesseurs requis pour le vote, procède à l'appel nominatif de tous les membres présents et déclare les nouveaux conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Elle constate que le quorum, réduit à 9 personnes présentes en raison des dispositifs exceptionnels dus à la pandémie de COVID-19, est atteint avec 25 membres présents.

Elle peut donc procéder à l'élection du Maire.

Les 2 conseillers absents, Madame Anne VINCENT et Monsieur Jean Luc BUISSON ont donné procuration respectivement à Madame Nathalie FAYET et Monsieur Régis CHAMBE.

Le vote comportera donc 27 bulletins à chaque tour de scrutin.

Monsieur Régis CHAMBE est seul candidat.

Le dépouillement du vote, réalisé à bulletins secrets donne 27 voix pour Monsieur CHAMBE. Il est donc réélu maire de Saint Martin en Haut.

Monsieur Régis CHAMBE remercie Madame TISSEUR ainsi que l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire procède au vote concernant le nombre d'adjoints qui peut être compris entre 1 et 8 maximum (30 % du nombre de conseillers).

Il recommande à l'assemblée le nombre de 6 adjoints dans la continuité de la situation existante.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

6 adjoints : 24 voix

7 adjoints : 1 voix

8 adjoints : 1 voix

Le conseil adopte le nombre de 6 adjoints pour constituer le bureau municipal du mandat 2020-2026.

3. Election des adjoints

Monsieur le Maire procède à l'élection des adjoints. L'élection se fait sur liste bloquée avec alternance des sexes obligatoire.

Madame Nathalie FAYET présente une liste composée de Nathalie FAYET, Jean Luc GUYOT, Monique CHARDON, Jean Luc BUISSON, Mireille GRANGE, Bruno FAYOLLE. Aucune autre candidature n'est présentée.

La liste de Madame FAYET est élue à l'unanimité (27 voix).

Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local, texte distribué en séance.

4. Délégations de pouvoirs au Maire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, notamment les nouveaux conseillers, l'utilité de la délégation de pouvoirs que le conseil peut accorder au Maire pour faciliter la gestion des affaires courantes de la commune et notamment dans les cas où la réactivité nécessaire de certains dossiers peut constituer un handicap s'il y a nécessité de passer devant le conseil.

Le conseil valide les délégations de pouvoirs tel que prévu par l'article L2122-22 du CGCT à l'exception des alinéas 12, 21, 22, 25 et 28 pour lesquels le pouvoir est laissé à l'assemblée.

5. Demande de subvention pour les opérations en cours

Monsieur le Maire présente au conseil les plans de financement envisagés pour la construction du centre technique municipal et pour la rénovation du Village Nature.

Ces plans ont déjà été présentés et approuvés par le conseil dans une première version mais les coûts d'opération et les perspectives de financement (subventions et emprunts) ayant évolué, il y a lieu de les remettre à jour pour solliciter à nouveau et définitivement les subventions qui ne sont pas encore accordées.

Le conseil, à l'unanimité, adopte les plans de financement du centre technique municipal et du village nature tel que présenté en annexe et sollicite les subventions correspondantes auprès du conseil départemental du Rhône et de la Région AURA.

6. Avenants aux marchés de travaux du Village Nature

Le point sur les avenants aux marchés de travaux est reporté à une date ultérieure en raison du manque de précision sur les montants en jeu sur les lots concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 22 h 30.

Régis CHAMBE,
Maire

